



Fixer une avancé dans la façade d'une HLM

Par **viivii**, le **08/03/2016** à **09:44**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon voisin du rez de chaussée a le droit de mettre une avancée en dur, avec 2 vélux supportant le poids d'une personne, sur sa terrasse en sachant que c'est un bâtiment HLM et qu'il a fixé son avancée dans la façade de l'immeuble et sur le devant du mur de mon balcon, du coup, on peut rentrer dans mon appartement par son jardin (quand on est debout dessus le rebord de ma fenêtre et de mon balcon sont au niveau de la taille).

Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/03/2016** à **11:14**

Bonjour,

Je suppose que vous êtes locataire et lui aussi. Qu'en pense l'Office d'HLM ?

Par **amajuris**, le **08/03/2016** à **11:55**

bonjour,

le locataire doit demander et obtenir l'autorisation du bailleur.

salutations